

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



POUVOIR JUDICIAIRE
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

Le Secrétaire Permanent

Porte-Parole

COMMUNIQUE DE PRESSE N°11 /PM/2024

Le Secrétaire permanent, Porte-parole du Conseil supérieur de la magistrature, informe l'opinion que le Tribunal de Grande instance de Kolwezi dans la province du Lualaba siégeant au premier degré en procédure de flagrance sous RP 12667/FL a prononcé hier lundi 7 octobre, son jugement dans la cause opposant le Ministère public contre NGOIE MWEMBO Pépé, Avocat au Barreau du Lualaba et la prévenue ZHAO WENJING de nationalité chinoise poursuivis pour tentative de corruption d'une somme de 40.000 \$USD.

Après avoir disjoint les poursuites à l'égard de l'avocat pour raison de santé et refixé la cause au mardi 8 octobre 2024, le tribunal a condamné avec arrestation immédiate la prévenue ZHAO WENJING pour tentative de corruption à 15 ans de Servitude pénale principale et une amende d'un million de francs congolais ainsi qu'à la confiscation de la somme d'argent, objet de la tentative de corruption, au profit du trésor public.

Le Secrétaire permanent, Porte-parole du Conseil supérieur de la magistrature invite les magistrats à l'éveil patriotique pour lutter contre toute sorte d'anti-valeurs dont la corruption.

Fait à Kinshasa, le 08 OCT 2024

Le Secrétaire Permanent du Conseil
Supérieur de la Magistrature,

Telesphore NDUBA KILIMA

Conseiller à la Cour de Cassation

Immeuble Likasi, Place Royal, croisement des avenues Kalume et Lubefu à Kinshasa/ Gombe

E-mail : csmsecretariatpermanent@gmail.com

Site web : www.csm-rdc.cd